

Séance du: 27 avril 2026

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

décide à l'unanimité des voix de réglementer temporairement la circulation communal à Aspelt, au croisement Krokelshaffstrooss et Kierfechstrooss pour des travaux d'enrobés (goudron) du 12 mai 2026 au 13 mai 2026 (**< 72 heures**), comme suit:

- les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

Numéro: 199


Date de vote au collège échevinal : 27/04/2026

Date début : 12/05/2026

Date fin : 13/05/2026

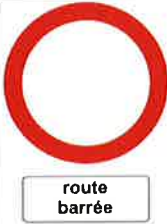
Art. 1er.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Kierfechstrooss à Aspelt (Uespelt)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- À l'intersection Kierfechstrooss / Krokeshaffstrooss (derrière le passage piéton)	

Art. 2.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Krokeshaffstrooss à Aspelt (Uespelt)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	route barrée	- Entre l'accès des maisons n°6A-6D jusqu'au pont Briedemsbaach	



Art. 3.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:


Le bourgmestre


La secrétaire



Gemeng

FRÉISENG

Plan informatif

Lieu: Aspelt Rue: Krokelschaffstrooss-Kierfechstrooss Date: du 12/05/2026 au 13/05/2026





Gemeng

FRÉISENG

AVIS IMPORTANT AUX RIVERAINS

« Krokeshaffstrooss / Kierfechstrooss / Dankebuer »

Madame, Monsieur,

La commune vous informe qu'en raison d'une intervention, le croisement de la « Kierfechstrooss et Krokeshaffstrooss » sera barrée à toute circulation de passage à la date suivante :

Mardi, le 12 mai 2026 entre 7h00 et 19h00



Une déviation sera mise en place par la commune. Les riverains peuvent y accéder dans la mesure du possible. Pendant ce créneau, la Krokeshaffstrooss et la rue Dankebuer seront uniquement accessibles par Frisange / ancien CR156.

En cas de problème ou d'interrogation, nous vous prions de contacter notre secrétariat du Service Technique au (+352) 23 66 84 08 607.

En vous priant de nous excuser pour les nuisances qui pourront être temporairement générées par ces travaux, et comptant sur votre compréhension.

Cordialement,

